

## Qui mène l'enquête ? Et pourquoi ?

Selon la situation, quels sont les institutions, les associations, les entreprises, les citoyen-nes, les collectifs concernés ?

Le sont-elles et/ils en tant qu'autorité qui réglemente, que propriétaires, qu'usagers-ères, que riverain-es, que défenseur-es ?

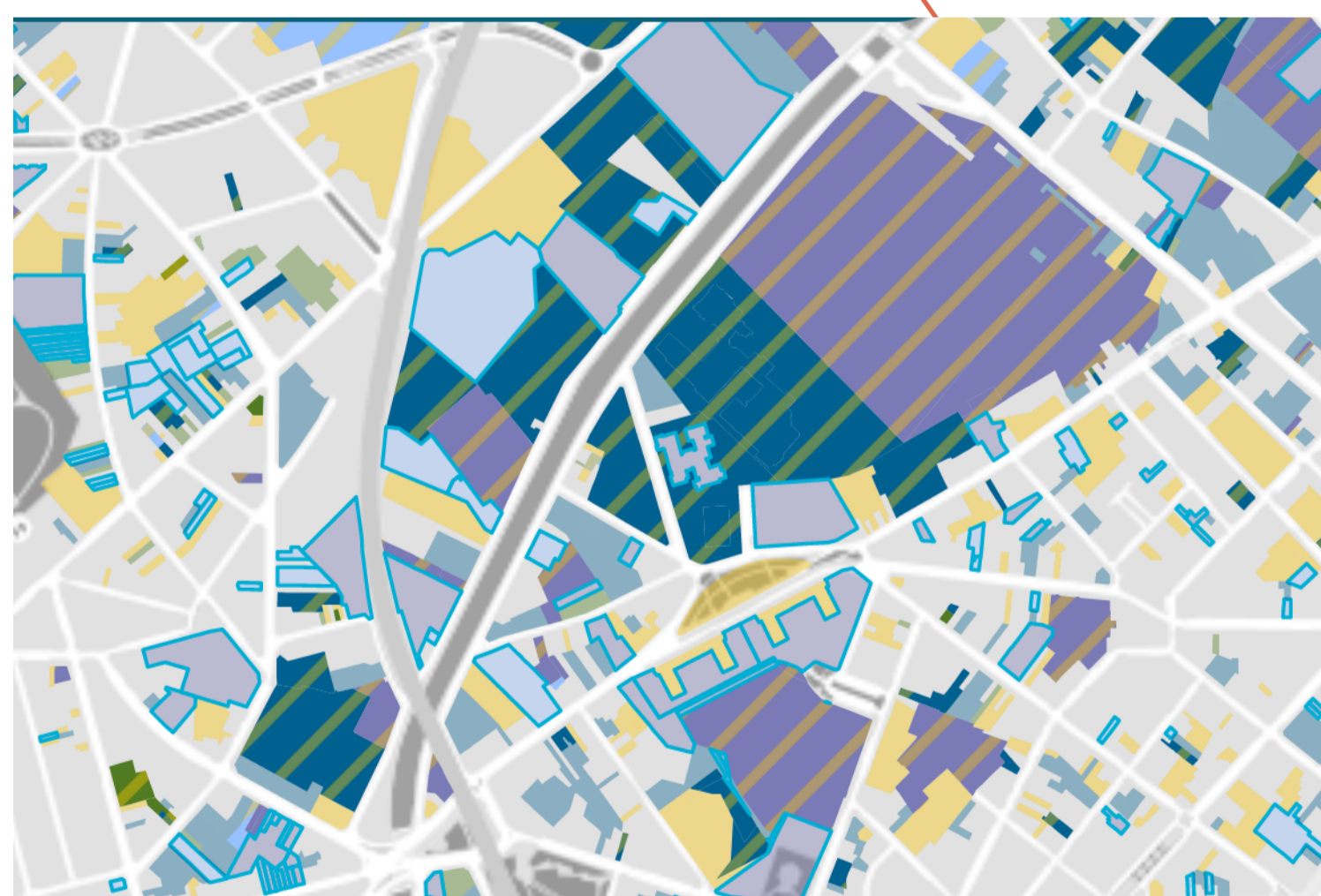
Nous chercherons à connaître l'état des sols, des eaux, en fonction des usages que nous projetons (production alimentaire, eaux pour irrigation ou restauration d'un réseau hydrographique), du souci que nous nous faisons de la préservation d'un site...

## Se documenter

- Des outils tels que la carte de l'état des sols nous apportent certaines informations.
- Les archives des administrations communales ou régionales nous renseignent sur les activités artisanales, industrielles passées sur tel ou tel site. Néanmoins, les archives ne « disent pas tout ».

## Interroger des témoins

- Les voisin-es, les riverains, les acteurs du quartier, les fonctionnaires, se souviennent peut-être d'activités qui ont eu lieu sur le terrain, au bord de l'étang, du ruisseau, qu'elles fussent légales ou pas...



La carte de l'état du sol reprend toutes les parcelles cadastrales validées dont celles pour lesquelles Bruxelles Environnement possède des informations vérifiées en lien avec la qualité du sol (pollué ou non).

Infos : <https://environnement.brussels/thematiques/sols/inventaire-de-letat-du-sol>

## S'accorder

## S'informer

## Observer

### Les traces visibles

Certaines pollutions sont aisées à détecter. Déchets divers (un fût ayant contenu un produit dangereux, déchets métalliques...), eaux de surfaces ou de ruissellement irisées (présences d'huiles lourdes), etc.

### Des plantes bioindicatrices

Certaines plantes donnent de précieuses indications sur l'état du sol et/ou des eaux où elles poussent.

Ainsi, la tristement célèbre **renouée du Japon** (*Fallopia* ou *reynoutria japonica*) est indicatrice de pollutions organiques, qu'elles soient d'origine industrielle (porcheries, poulaillers, etc.) ou urbaine.

### Des tests aisés à effectuer

Certains tests sont aisés et peu coûteux. Ainsi en est-il du pH (taux d'acidité).

Si ce que l'on observe, ce que l'on apprend du site, ce que l'on sait de l'environnement urbain (ou autre) nous fait craindre des pollutions, vient le moment de faire faire des analyses par un laboratoire...

# Mener l'enquête

## Évaluer, décider

### Ni déni ni panique

Les observations et les résultats des analyses orienteront les décisions quant à ce qu'on souhaitera faire par rapport à un site, à l'eau d'un ruisseau, d'un étang... et sur les moyens de traiter une pollution, si cela s'avère nécessaire.

Dans certains cas sans doute, des techniques industrielles de dépollution s'imposeront.

Dans d'autres en revanche, si les conditions semblent réunies, on peut opter pour le recours à des **techniques douces** de dépollution, en faisant appel au potentiel de certains organismes (plantes, micro-organismes...)

## Analyser

Dans nombre de cas, il faut des analyses plus conséquentes, effectuées par des laboratoires (universitaires ou privés, agréés).

Ceux-ci doivent savoir ce que « l'on cherche », quels polluants on suspecte. Chaque catégorie de polluant requiert une technique spécifique.

Procéder « avec ordre et méthode »  
Bruxelles-Environnement propose une « check list » reprenant quelques questions à se poser, des éléments à observer.



### Etape 2 : Observer et connaître son terrain

#### Check-list :

Une observation systématique du terrain permet d'avoir une bonne indication des éléments qui auraient pu provoquer une pollution. Vous pouvez également vous renseigner sur l'histoire du terrain auprès des voisins ou de la commune, par exemple. Faites le test : si vous vous répondez OUI à une des questions suivantes, votre terrain pourrait présenter une pollution du sol :

- Une citerne à mazout de chauffage est/était présente ?
- Des bidons ou bouteilles contenant des (restes de) produits dangereux (huiles usées, solvants, etc.) sont-ils présents sur le terrain ?
- Voyez-vous des cendres sur le sol (provenant par exemple d'un poêle brûle-tout) ?
- Le sol est-il constitué de remblai (Dans ce cas, le sol contient généralement des déchets de construction, des morceaux de briques ou même de petites quantités de déchets, morceaux de plastique, etc.) ? N'hésitez pas à creuser un peu.
- Existe-t-il des dépôts de déchets comme des tôles, des métaux,...
- Le sol dégage-t-il une odeur suspecte d'huile ou de solvants, par exemple ? (Une odeur de décomposition de végétaux n'est pas une pollution !)
- Est-ce que votre terrain avoisine un grand axe routier (voie de chemin de fer, autoroute, voirie fort fréquentée...)?
- D'autres riverains ou anciens occupants ont-ils connaissance d'un élément laissant suspecter une pollution du sol (utilisation précédente du terrain par exemple) ? N'hésitez pas à aller leur poser la question !

#### Que dois-je faire si un élément laisse suspecter une pollution du sol ?

Dans ce cas, il est utile de prélever et de faire analyser un échantillon dans la ou les zone(s) suspecte(s).

